

Vente record d'une tonne de défenses d'éléphant à Cannes

Publié le 12 juillet 2014 à 21h59Nice, 12 juil 2014 (AFP)

La maison de ventes Cannes Enchères a écoulé samedi, lors d'une vente aux enchères, une cinquantaine de défenses d'éléphant, soit une tonne d'ivoire, a indiqué l'un des responsables de la vente, soulignant cependant une baisse des cours.

L'intégralité des lots a été acquise par des acheteurs chinois. "En termes de volume, il s'agit d'un nouveau record pour nous", a expliqué l'un des directeurs de la maison de ventes, Alexandre Debussy, ajoutant : "Notre précédent record, au printemps, était de 920 kilos".

En revanche, cette vente n'a rapporté que 480.000 euros, du fait d'une chute de 30% des cours de l'ivoire ces derniers mois. Ainsi, la précédente vente avait rapporté, avec un volume moindre, 625.000 euros.

Cette chute des cours s'explique par les incertitudes liées au commerce de l'ivoire et, notamment, les difficultés rencontrées par les acheteurs chinois à obtenir des autorités européennes des certificats d'exportation.

"Certains acheteurs n'ont toujours pas, depuis mars dernier, obtenu l'autorisation administrative d'exporter leurs défenses vers la Chine", explique Alexandre Debussy. Selon lui, "des tonnes d'ivoire dorment encore dans les greniers des Français et nous avons tous les jours des demandes pour les écouler.

Un assouplissement des règles d'exportation permettrait selon lui "de lutter contre le braconnage et sauverait des milliers d'éléphants".

Un pour cent du produit de cette vente, soit près de 5.000 euros, devrait être reversé à une association de lutte contre le braconnage par la maison Cannes Enchères.

© 2014 AFP. Tous droits de reproduction et de représentation réservés. Toutes les informations reproduites dans cette rubrique (dépêches, photos, logos) sont protégées par des droits de propriété intellectuelle détenus par l'AFP. Par conséquent, aucune de ces informations ne peut être reproduite, modifiée, rediffusée, traduite, exploitée commercialement ou réutilisée de quelque manière que ce soit sans l'accord préalable écrit de l'AFP.

J'aime  58k

Suivre @lalibrebe
(<https://twitter.com/lalibrebe>)

 Suivre  711

Suivez l'actualité où que vous soyez avec nos applications mobiles

(<http://www.lalibre.be/page/mobile>)